

2025/293

NB



ville de
Toulouges.
pour i treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/08/15

SEANCE DU 4 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/07/2025	<p>Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : Thierry SEGARRA procuration Laurent LOPEZ, Rudy KLEIN procuration Fabrice SCHORDING, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Stéphanie GOMEZ, Bernard PAGES procuration Michel PLAZA,</p> <p>Absent excusé: Florian GUZDEK</p> <p>Absents : Jean-Charles FESQUER, Fabien BATLLE</p> <p>Secrétaire de séance : Eric BOSQUE</p>
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 19	
Votants : 24	

PREVISIONS DES EMPLOIS CONTRACTUELS 2025-2026

Monsieur le maire expose que tous les recrutements des emplois contractuels proposés s'effectuent, sauf référence contraire, par référence au 1^{er} échelon des grades désignés, correspondant à une rémunération sur l'indice brut 367 (indice majoré 366).

Les prévisions recensées correspondent aux besoins émis par les services pour la période 2025-2026 et les renouvellements de contrats par semestres qui ne peuvent être conclus pour une année complète.

- Contrat temporaire ASA sur le besoin de l'art L332-23 1° du CGFP → un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.
- Contrat temporaire ATA sur le besoin de l'art L332-23 2° du CGFP → un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.
- CDD sur emploi permanent sur le besoin de l'art L332-8-5 du CGFP → pour occuper un emploi du tableau des effectifs permanents par dérogation pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %. Ce contrat est renouvelable dans la limite de 6 ans et peut faire l'objet au-delà des 6 ans d'un renouvellement en CDI de droit public.
- CDD sur emploi permanent sur le besoin de l'art L332-14 du CGFP → pour occuper un emploi du tableau des effectifs permanents par dérogation afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial.

Enfance Jeunesse Sports périscolaire 2025 - 2026

Art L332-8 5 emplois contractuels sur des besoins permanents d'animateurs périscolaires modifiant le tableau des effectifs, du 01/09/2025 au 31/08/2026 sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C).

- 1 x 17.4/35ème

2025/294

NB

Besoins en emplois contractuels temporaires art L332-23 1 (ATA) et L332-23 2 (ASA)

➤ **Police Municipale**

- 2 emplois d'Adjoint technique - Agent de traversée des passages protégés pour ASA du 01/09/25 au 28/02/26 à 7.5/35^{ème}
- 2 emplois d'Adjoint technique – Agent de traversée des passages protégés pour ATA du 01/03/26 au 05/07/26 à 7.5/35^{ème}

➤ **Service Propreté école élémentaire et restauration**

- 3 emplois d'Adjoint technique pour ASA du 01/09/25 au 28/02/26 à 28.5/35^{ème}
- 3 emplois d'Adjoint technique pour ATA du 01/03/26 au 31/08/26 à 27.5/35^{ème}
- 1 emploi de Responsable de service de restauration pour ATA du 26/08/2025 au 25/08/2026 à 35/35^{ème} en référence à la grille du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise territoriaux – indice brut 580

➤ **Enfance Jeunesse Sports – extra-scolaire / propreté**

- 2 emplois d'Adjoint Technique pour ATA du 07/07/25 au 31/08/25 à 17/35^{ème}

➤ **Aménagement du territoire**

- 1 emploi d'Adjoint technique – Agent polyvalent logistique des bâtiments, pour ASA du 01/10/25 au 31/03/26 à 35/35^{ème}
- 1 emploi d'Adjoint technique – Agent polyvalent d'entretien des Espaces verts, pour ASA du 01/09/25 au 30/11/25 à 35/35^{ème}
- 1 emploi d'adjoint technique – Agent polyvalent logistique des bâtiments, pour ASA du 01/10/25 au 31/03/26 à 35/35^{ème}
- 1 emploi d'Adjoint administratif – Gestionnaire administratif, pour ATA du 01/09/25 au 28/02/26 à 28/35^{ème}

Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer les emplois listés ci-dessus et de l'autoriser à procéder aux recrutements.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la création des emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public pour Accroissement Temporaire d'Activité et Accroissement Saisonnier d'Activité, comme détaillées ci-dessus.

AUTORISE monsieur le maire à procéder aux recrutements des agents.

DIT que les crédits sont prévus au Budget.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 11 AOÛT 2025

Fait à Toulouges, le 5 août 2025

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Le Maire,

Nicolas BARTHE